



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Compte rendu de réunion / relevé de décision

Sujet : Comité de suivi Sauvadet

Date de la réunion : 4 mai 2018

SERVICE ORGANISATEUR

Service des ressources humaines : BSDS/DRMF

Rédacteur : SDS

Présents :

– la liste des participants est annexée au présent compte-rendu.

1.- Objet de la réunion

Le comité de suivi Sauvadet, présidé par Claire CHERIE, s'est tenu le 4 mai 2018.

Les échanges se sont articulés autour des trois points inscrits à l'ordre du jour :

- 1- Présentation du bilan statistique actualisé ;
- 2- Recours gracieux formés contre les attestations d'éligibilité ou d'inéligibilité au dispositif Sauvadet ;
- 3- Etat du nombre d'agents inscrits au titre du dispositif Sauvadet.

2.- Synthèse des échanges

2.1- Présentation du bilan statistique actualisé

□ Les représentants du personnel s'interrogent sur les motifs d'inéligibilité s'agissant des agents rémunérés sur titre 3. Ils indiquent, à ce titre, que le motif inhérent à la quotité de temps de travail n'a pas vocation à s'appliquer pour les agents recrutés sur le fondement de l'article 3-2° de la loi du 11 janvier 1984.

→ L'administration précise que ce critère d'inéligibilité a pour périmètre l'ensemble des agents rémunérés sur titre 3 à l'exception des agents relevant du décret liste recrutés sur le fondement législatif susvisé.

2.2-Recours gracieux formés contre les attestations d'éligibilité ou d'inéligibilité au dispositif Sauvadet

□ Les représentants du personnel interrogent l'administration sur le nombre de recours examinés devant le comité d'experts et demandent à ce que cette mention soit précisée dans le point 2 du support de présentation.

→ L'administration indique que 16 recours gracieux ont été instruits au sein de cette instance et complètera le document précité en ce sens.

2.3- Dispositif Sauvadet « décret liste »

□ S'agissant de la mise en œuvre du dispositif « Sauvadet décret liste », les représentants du personnel demandent à ce qu'une information soit diffusée à l'ensemble des agents s'agissant de l'organisation d'une troisième vague de recrutements.

→ L'administration précise que la mise en œuvre de cette troisième vague demeure conditionnée à la ratification de l'ordonnance du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance précitée a été présenté le 4 octobre 2017 en Conseil des ministres et déposé le jour même à l'Assemblée nationale.

Le cas échéant, l'ouverture d'une « troisième vague » pourra être annoncée et s'échelonnera sur la base du calendrier prévisionnel suivant : ouverture des recrutements réservés en 2020 et organisation des concours en 2021.

Il a été noté que le desserrement du calendrier ne concernera uniquement que les concours réservés relevant du dispositif « Sauvadet décret liste ».

□ Les représentants du personnel sollicitent la transmission des documents complémentaires suivants pour laquelle l'administration a émis un avis favorable :

- Bilan Sauvadet 1 : données chiffrées du nombre d'agents titularisés ventilés par corps (état le plus récent) ;

- Nombre d'agents inscrits par établissement public ;

- Rapport du nombre d'agents éligibles sur nombre d'inscrits par établissement public ;

- Nombre d'agents recrutés sur le fondement de l'article 3-2° de la loi du 11 janvier 1984 inscrits au dispositif Sauvadet ;

□ Les représentants du personnel souhaitent qu'un autre comité de suivi puissent se tenir avant la pause estivale.

→ L'administration précise qu'une nouvelle convocation, dans ce délai contraint, ne peut être assurée. En tout état de cause, les pièces complémentaires énumérées ci-dessus seront transmises aux organisations syndicales dans les meilleurs délais. Ces derniers pourront faire part de leurs observations par voie dématérialisée en l'absence de créneau suffisant.

□ S'agissant des élections professionnelles, les représentants du personnel interrogent l'administration sur le nombre d'électeurs qui pourraient avoir la qualité de stagiaire.

→ L'administration indique que ce nombre ne peut être connu en l'état et précise que ces agents seront électeurs à la CCP.

Liste de diffusion

- SRH1-SRH2 ;
- AE ;
- Représentants du personnel.

Résumé des décisions prises

- **Décision 1 : Actualisation du support de présentation ;**

• **Décision 2 : Transmission des données chiffrées suivantes :**

- Bilan Sauvadet 1 : données chiffrées du nombre d'agents titularisés ventilés par corps (état le plus récent) ;
- Nombre d'agents inscrits par établissement public ;
- Rapport du nombre d'agents éligibles sur nombre d'inscrits par établissement public ;
- Nombre d'agents recrutés sur le fondement de l'article 3-2° de la loi du 11 janvier 1984 inscrits au dispositif Sauvadet.

ANNEXE :

PRÉSENTS :

Membres de l'administration	
Nom, prénom	Affectation/Fonctions
Claire CHERIE	Cheffe du service des ressources humaines
Isabelle GADREY	Sous-directrice - SRH2
Sébastien CLAUSENER	Chef du bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire
Florence QUIQUERE	Cheffe du bureau de la filière administrative et des agents non titulaires-SRH 1
Sonia TAHIRI	Chargée de l'expertise statutaire (BSDS)-SRH2
Thierry DAVIAU	Chef du département, du recrutement, de la mobilité et de la formation (DRMF)-SRH2
Annick PASQUET	Cheffe de bureau des concours et de la préparation aux examens-DRMF-SRH2
Isabelle COLOMBANI	Chargée de mission-DRMF-SRH2
Emilie COUHADON	Adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines - DGP
Madeleine ANGLARD	Cheffe de pôle-bureau des affaires financières et générales-DGCA
Antoine HEDOUIN	Adjoint cheffe du bureau-DGMIC

Représentants du personnel

Nom, prénom	Affectation/Fonctions
Eve BRENNAN	CGT CULTURE
Eric HERVO	CGT CULTURE
Patrice RICHARD	CGT CULTURE
Vincent KRIER	CGT CULTURE
Michèle DUCRET	CFDT CULTURE
Corinne CHARAMOND	SNAC-FSU
Marie-Hélène THUAULT	SNAC-FSU
Pascal LE FLANCHEC	CFTC CULTURE